

N° 66.

L'an mil huit cent vingt le vingt Septembre à
 huit heures du matin devant moi Jure Jean
 Jéris de Jean Baptiste Gervais Maire Officier Civil de la
 Coty, maire de la Communauté de Saint Denis de Lillebonne Subsigné
 Marie rose
 Mounais
 ont comparu 1.° Jean François Coty âgé de
 quarante cinq ans, Marou demeurant en la
 Communauté de Guectrot et 2.° Louis Augustin
 Coty âgé de quarante ans, Marou demeurant en
 la Communauté de St. Nicolas de la Vallée tous deux
 fils de défunt Cy après, lesquels ont déclaré
 que Jean Coty leur père âgé de soixante
 quatre ans, fut décédé en cette dite Communauté
 de St. Denis de Lillebonne de la Communauté de Neuquerville
 département de l'Orne le 24 de quatorze mars mil
 Sept Cent cinquante cinq, fils de Jean Jean Coty
 et de Jeanne Bernier veuf de Jeanne
 Rose de Marie Rose de lui en second de Marie
 Bernier, et maintenant mari de Marie Rose
 Mounais seroit décédé hier dans son
 domicile par cause de Bâquet et nous sommes
 d'avis de quoi Jeanne Bernier assurée en mariage par
 tout sur l'acte et en est l'édifié de present
 acte que les signataires ont signé en son
 main après lecture faite d'out acte.

J. Gervais
 1112